

Fosse toutes eaux + tranchées d'infiltration à faible profondeur

Références : Arrêté national du 06/05/96,
Arrêté préfectoral du 01/02/05,
D.T.U 64-1 du 08/98

Attention !

Aucune installation sanitaire ne sera déclarée conforme dans les conditions suivantes :

- ☞ Modification du projet d'assainissement accepté par la municipalité sans en avertir la Communauté de Communes.
- ☞ Non respect de cette fiche technique.
- ☞ Recouvrement des ouvrages par de la terre végétale avant contrôle de la Communauté de Communes.

Mise en place

La fosse toutes eaux

- ⇒ Placée sur un lit de sable compacté et horizontal de 10 cm
- ⇒ Remblaiement latéral avec du sable et mise en eau simultanée de la fosse

P.S : Sur sols argileux, le lit de sable doit être porté à 20 cm, et mélangé à sec à du ciment dosé à 200 kg pour 1 m³ de sable (cas des fosses en PVC notamment)

Ventilation

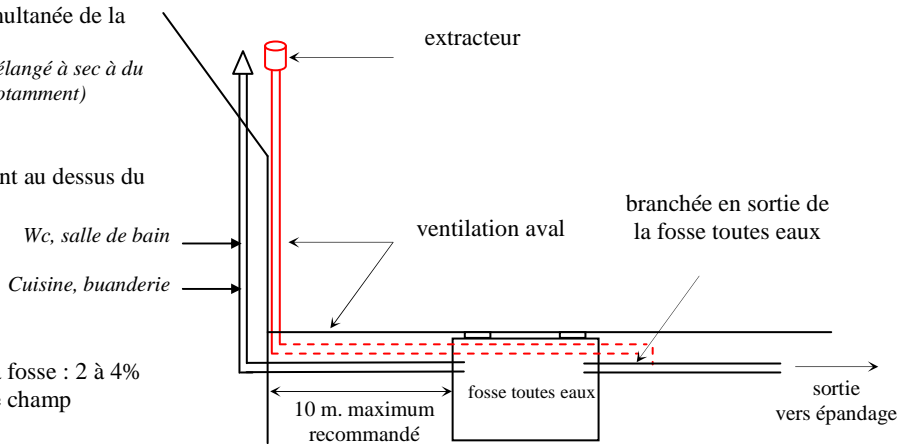
- ⇒ PVC, Ø 100 mm
- ⇒ Branchée en sortie de la fosse toutes eaux et aboutissant au dessus du faite du toit
- ⇒ Extrémité munie d'un extracteur statique ou éolien

Raccordements

- ⇒ Conduites PVC, Ø 100 mm
- ⇒ Posées sur un lit de sable de 10 cm
- ⇒ Éviter les coudes et angles droits
- ⇒ Pente de la conduite acheminant les eaux usées vers la fosse : 2 à 4%
- ⇒ Pente de la conduite acheminant les eaux usées vers le champ d'épandage : 0,5 à 1 %
- ⇒ Raccords à joints souples

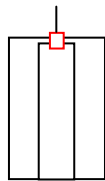
Tampons

- ⇒ Hermétiques
- ⇒ Au niveau du sol (utilisation de rehausses si nécessaire)

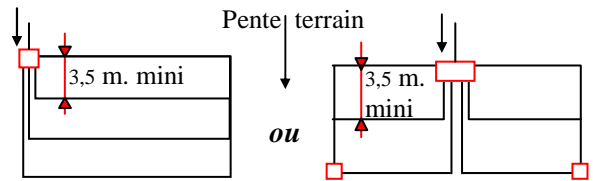


Rappel : Positionnement du champ d'épandage par rapport à la pente

Terrain plat ou terrassé
Pente < 2 %

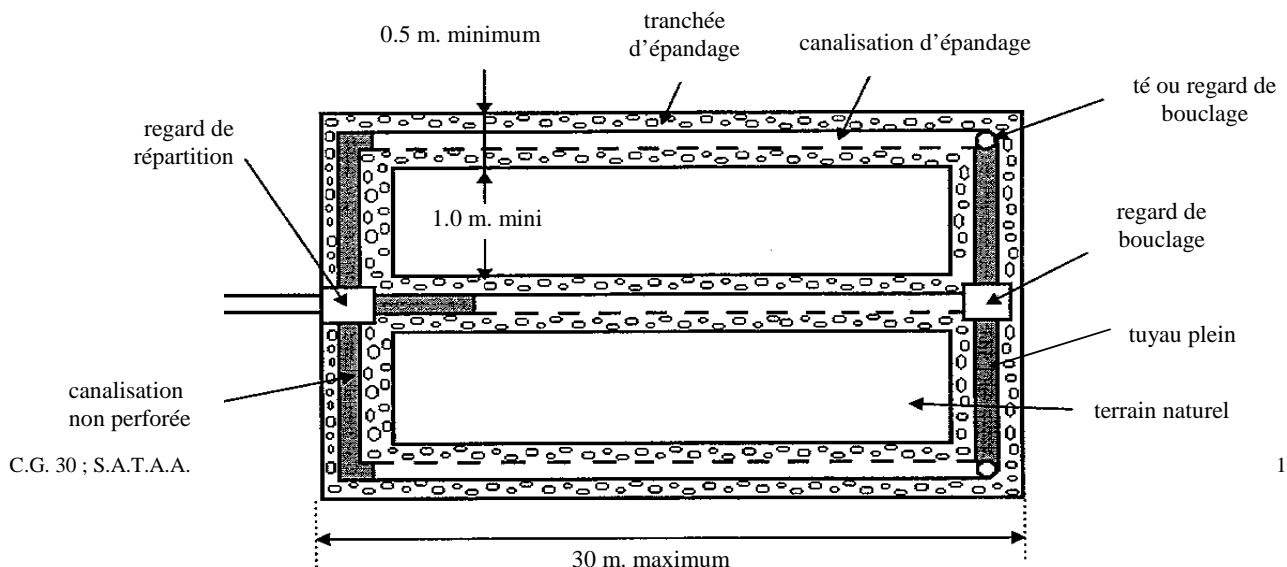


Terrain en pente
2 % < pente < 10 %

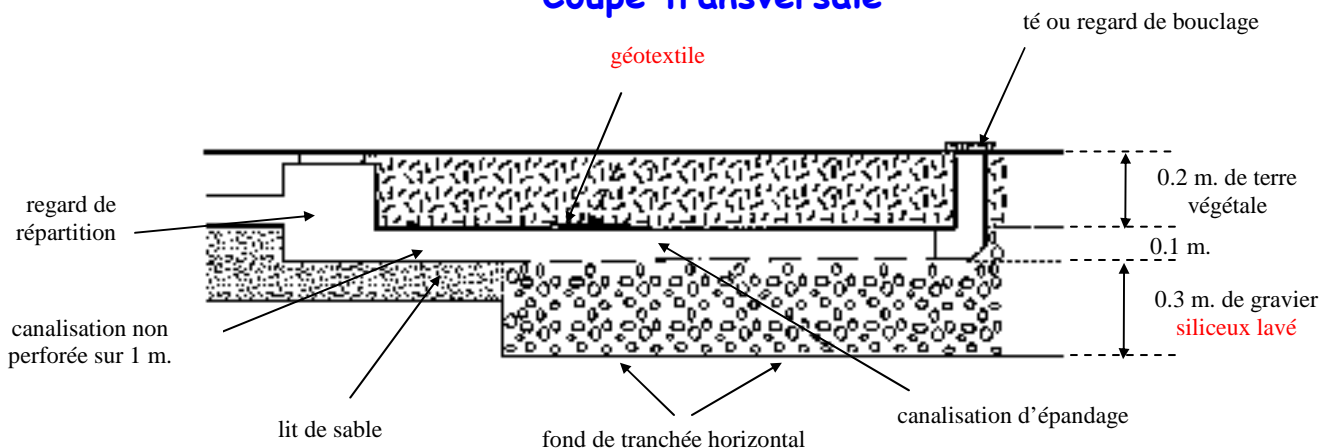


Tranchées d'infiltration à faible profondeur : schéma de principe

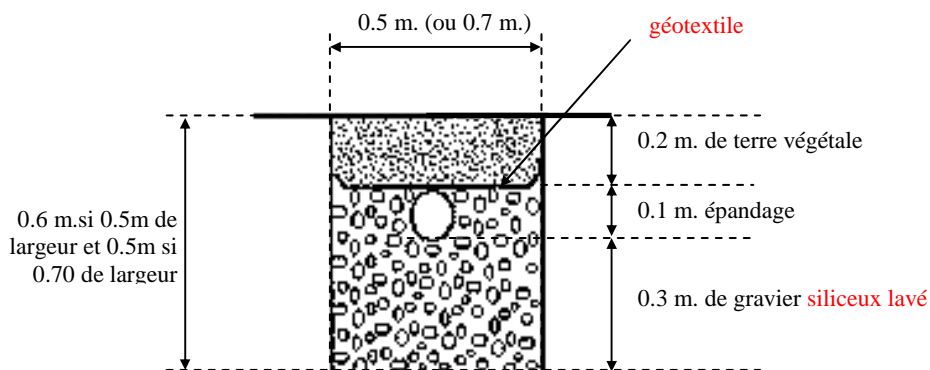
(exemple : 3 longueurs de canalisations d'épandage)



Coupe transversale



Coupe transversale d'une tranchée



La tranchée

- ⇒ Fond parfaitement plat
- ⇒ Profondeur : 0,6 à 1 m. maximum
- ⇒ Largeur : 0,5 à 0,7 m.
- ⇒ Espacement entre tranchées : 1 m. minimum
- ⇒ **Scarification obligatoire du fond et des parois avant remplissage**

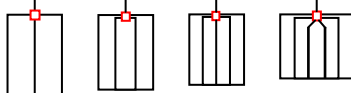
Remplissage

- ⇒ Gravier stables à l'eau et lavés, Ø 10-40 mm
- ⇒ Terre végétale débarrassée des cailloux
- ⇒ Géotextile conforme à la norme NF

- ⇒ Doivent éviter la stagnation des effluents
- ⇒ Raccords à joints souples
- ⇒ Au niveau du sol (utilisation de rehausses si nécessaire)

1 Regard de répartition :

- ⇒ Posé sur un lit de sable horizontal et compacté de 10 cm
- ⇒ Répartition équitable de l'effluent
- ⇒ Possède autant de départs que de longueurs de canalisations (3 à 6 au maximum)



1 Regard de bouclage, voir plus :

- ⇒ Posé horizontalement sur le gravier répartiteur

Conduites de répartition et de bouclage :

- ⇒ Tuyaux pleins PVC, Ø 100 mm

Canalisations d'épandage :

- ⇒ PVC, Ø 100 mm
- ⇒ Orifices ou fentes disposées vers le bas
- ⇒ Pente : 0,5 à 1 % maximum

Recommandations générales :

- ▶ Les longueurs de canalisations d'épandage à placer sont comptabilisées hors canalisations de répartition et de bouclage.
- ▶ Le champ d'épandage ne doit pas être réalisé après un épisode pluvieux pour éviter un compactage du sol en place.
- ▶ Lors de l'exécution des travaux, les engins ne doivent pas circuler sur le champ d'épandage pour éviter le compactage du sol réservé à l'infiltration.
- ▶ Aucun véhicule ne devra circuler ou stationner sur le champ d'épandage au risque de l'endommager.
- ▶ Tout les végétaux à fort développement racinaires (arbres, arbustes, etc.) doivent se situer à 3 mètres minimum des abords du champ d'épandage.
- ▶ **Les eaux claires (eaux issues de toitures, eaux de ruissellements, etc.) doivent être dirigées hors de la zone d'épandage, afin d'éviter une accumulation d'eau dans ce dernier pouvant aboutir à des dysfonctionnements.**

15 jours avant l'exécution des travaux, prévenez la Communauté de Communes Piémont-Cévenol, pour que soit réalisé le contrôle des travaux d'assainissement avant recouvrement des ouvrages par de la terre végétale.